

TABLES DES MATIERES

I	LE SYSTEME MIS EN PLACE	3
I.1	Les objectifs de la composante	4
I.1.1	Objectif général :	4
I.1.2	Objectifs spécifiques :	4
I.2	Ententes et Mode de fonctionnement entre les deux entités (PADANE / DID)	4
I.2.1	Convention DID/PADANE	4
I.2.2	Obligations et rôle de chaque entité	4
I.2.3	Montage de la composante FR	6
I.3	LA STRUCTURE OTIV	6
I.3.1	Description de la structure	6
I.3.2	les clients et les types de crédit	6
I.3.3	Atteinte des objectifs au niveau des OTIV	7
I.3.4	Contraintes et opportunités vues du côté des responsables de l'OTIV	7
I.3.5	Analyse du système	8
I.4	LES BENEFICIAIRES	9
I.4.1	La clientèle	9
I.4.2	Les ménages agricoles et l'épargne	10
I.4.3	Les ménages agricoles et le crédit	11
I.4.4	Les contraintes ressenties par les bénéficiaires	12
I.5	FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME	14
II	IMPACTS DU VOLET MICROFINANCE	17
II.1	Premier niveau de résultat et d'impact (produits)	18
II.2	Deuxième niveau de résultat et d'impact (réalisations)	19
II.3	Troisième niveau de résultat et d'impact	20
II.3.1	Impact des crédits octroyés sur l'investissement	20
II.3.2	Evolution de la pluriactivité :	20
II.3.3	Usure et crédit relais (de dépannage) :	21
II.3.4	Concurrence entre bénéficiaires de crédit de catégorie socio-professionnelle distincte :	21
ANNEXE		22

I LE SYSTEME MIS EN PLACE

I.1 LES OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

I.1.1 OBJECTIF GENERAL :

Permettre à la population de la région du Nord Est de Madagascar de bénéficier d'institutions financières adaptées de type mutualiste pour accroître leur niveau d'épargne et d'avoir accès au crédit productif.

I.1.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Les objectifs spécifiques sont :

- Promouvoir la constitution dans la région Nord Est (Sambava –Antalaha- Vohémar) d'un réseau d'environ quatorze (14) caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC) en mesure de collecter l'épargne, de la faire fructifier et de la rétrocéder en crédit pour le financement des activités agricoles (objectif revu à la hausse à la RMP) ;
- Mettre en place, à partir de la quatrième année, une union des mutuelles du Nord Est pour assurer les services de base dont la gestion des liquidités, la gestion d'un fonds de sécurité et le contrôle des caisses mutuelles ;
- Mettre en place, à l'aide d'un programme d'implantation rapide :
 - six (6) caisses la première année
 - cinq (5) caisses la deuxième année
 - trois (3) caisses la troisième année après la réhabilitation des dessertes rurales.

I.2 ENTENTES ET MODE DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES DEUX ENTITES (PADANE / DID)

I.2.1 CONVENTION DID/PADANE

D'après le projet de convention d'exécution signée en date du 17/04/1997 entre la République de Madagascar, représentée par le Ministre de l'Agriculture d'une part, et le Développement International Desjardins (DID) représenté par le Président directeur général et le Vice président Ressources Humaines, financières et matérielles d'autre part, DID a été identifié par le Gouvernement et le FIDA pour l'exécution de la composante « CAISSES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT » du projet PADANE (Projet d'Amélioration et de Développement Agricole dans le Nord Est). DID s'est engagé à financer l'assistance technique pour une période de trois ans et l'audit des caisses pour la composante « CAISSES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT ».

I.2.2 OBLIGATIONS ET ROLE DE CHAQUE ENTITE

Le montage global répartit les obligations de chaque partie de la manière suivante :

- Investi du pouvoir d'exécution de la composante, DID devra, pour sa part :
 - Analyser le milieu et mettre en place un programme de sensibilisation des groupes cibles ;
 - Elaborer un plan directeur de développement du réseau des CMEC ;
 - Mettre en place une caisse-école dès la première année et union des mutuelles à la quatrième année ;



- Mettre en place des CMEC et former des bénéficiaires ;
 - Définir et implanter des produits d'épargne et de crédit dans les CMEC ;
 - Fournir des outils de gestion, de contrôle et de suivi au futur réseau des CMEC et au personnel de la composante « EPARGNE & CREDIT » ;
 - Appuyer les CMEC, effectuer les suivis et les contrôles financiers ;
 - assurer la formation du personnel oeuvrant au sein de la composante « EPARGNE & CREDIT »
 - Assurer la coordination du développement des CMEC avec les autres intervenants ;
 - mettre en place le fonds de sécurité et les mécanismes de gestion.
- Suivi de l'exécution de la composante « EPARGNE & CREDIT » :
- Le suivi sera effectué par l'Unité de Coordination des Projets et le Comité de Pilotage dans lequel participera un représentant du DID ;
 - Le Comité de pilotage siège à la demande du Gouvernement et au moins deux fois par an afin d'accepter le plan d'exécution de la composante « EPARGNE & CREDIT » élaboré par DID et de réviser les rapports de progression ainsi que le programme de travail et de budget annuels (PTBA).
- Obligations de DID :
- Suivre la programmation de la composante « CAISSES MUTUELLES D'EPARGNE ET DE CREDIT » (CMEC) du rapport d'évaluation de Juin 1996 en son volume II : doc. de travail n°8 faisant partie intégrante de la présente convention. A cet effet, DID mettra à la disposition de cette composante UN ASSISTANT TECHNIQUE CANADIEN, chef de la composante et expert en épargne et crédit pour une période de TROIS ANS selon les termes définis dans le rapport d'évaluation sus- cité ;
 - assurer également la gestion courante des activités, du personnel et des ressources financières prévues à l'Annexe A de la présente convention pour la composante « EPARGNE & CREDIT » et à l'Accord de prêt N°IFAD MAG 39.
- Obligations du Gouvernement Malgache :
- assurer le financement en dollars américains tel que prévu par le Plan de financement et le budget de l'Annexe A de la présente convention ;
 - faciliter le lien entre DID, les autorités gouvernementales malgaches, l'ADMMEC et les autres intervenants dans le domaine des finances rurales ;
 - fournir à DID toute information disponible et nécessaire à la bonne marche de la composante « épargne et crédit » ;
 - S'assurer de la participation de DID aux activités de coordination et de concertation du Projet d'Amélioration et de Développement Agricole dans le Nord Est (PADANE) ;
 - promouvoir les institutions financières mutualistes comme instrument complémentaire à l'intermédiation financière bancaire ;
 - DID et son personnel canadien soient exonérés de tous les impôts, redevances, contributions et autres taxes directes perçus en vertu des lois et règlements en vigueur de la République de Madagascar. Ils seront également exonérés des droits d'entrée, tarifs de douane et toute autre taxe d'importation sur l'équipement et autres biens importés dans le pays pour la réalisation de la composante selon les termes de l'Accord de Siège ;



- autoriser DID et son personnel à ouvrir des comptes bancaires à Madagascar en monnaie étrangère et à transférer les soldes de ces comptes au Canada sans restriction.
- Plan de financement : Le coût total de la composante « CAISSES MUTUELLES D'EPARGNE et DE CREDIT » incluant les imprévus est de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (1 360 000 USD), pour une période de six (6) ans tel que défini au budget de l'Annexe A .

I.2.3 MONTAGE DE LA COMPOSANTE FR

La composante FR (Finance Rurale), d'après la convention décrite plus haut, a comme organe opérationnel dans la création et fonctionnalisation des caisses OTIV, l'ONG DID. L'atteinte de l'objectif principal de cette composante du projet qui est de permettre aux producteurs de cette zone de bénéficier de crédit rural est réalisée en coordination avec la composante AGR qui se charge de la constitution et fonctionnalisation des groupements qui se portent garant auprès de l'OTIV pour permettre aux membres d'accéder aux crédits.

Le projet PADANE alloue une ligne de crédit spécifique à l'endroit des membres des groupements. La composante AGR sensibilise les membres des groupements à adhérer au système de micro-crédit en donnant les formations adéquates et le crédit est octroyé via les caisses OTIV constituée par la composante FR.

I.3 LA STRUCTURE OTIV

I.3.1 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Le réseau OTIV de la région du SAVA est composé de 18 caisses couvrant les 43 communes de la zone du projet. Parallèlement, le projet PADANE a constitué 156 GPPV, qui sont les groupements qui ont le plus profité de la facilité d'accès au crédit rural.

Les caisses sont implantées au niveau des communes qui constituent en quelque sorte les centres pour des groupements de commune donnés. Le premier critère de choix concerne la facilité d'accès par les populations environnantes et le caractère centre névralgique du site, comme il a été mentionné plus haut.

Le choix des trois districts, qui constitue en fait la zone d'implantation du projet, n'est pas le fruit du hasard mais d'une mûre réflexion pour servir les planteurs vanilliers sur l'axe de route Antalaha-Vohemar via Sambava et qui ont été encadrés dans le temps par le projet STABEX financé par l'Union Européenne.

I.3.2 LES CLIENTS ET LES TYPES DE CREDIT

Les principaux types de clients bénéficiaires des crédits sont constitués par :

- les ménages exploitants ou opérateurs qui déposent régulièrement leur épargne à la caisse de base (argent chaud)
- les groupements tels que le GPPV, le GCV, l'AGRF, le Groupe des défavorisés, l'AIA

Après les ménages qui sont les clients de première importance, viennent les groupements bénéficiant des crédits sur fonds externe apporté soit par le projet comme le PADANE, soit par la maison mère (DID) à titre d'injection de fonds supplémentaire (argent froid).



Les différents types de crédit accordés aux groupements sont au nombre de trois : crédit octroyé avant et pendant la pollinisation des fleurs de la vanille ; crédit octroyé entre la période de récolte et de commercialisation, crédit octroyé au moment de la rentrée des classes.

I.3.3 ATTEINTE DES OBJECTIFS AU NIVEAU DES OTIV

L'on peut affirmer que les objectifs fixés ont été atteints et même dépassés :

- Nombre de caisses implantées : 18 sur 14 prévues soit 129%
- Union des mutuelles du Nord Est mise en place dès la quatrième année
- Respect du calendrier d'implantation rapide des 18 caisses dans les 3 districts de la région du SAVA qui s'est étalé sur trois années (de 1999 à 2002)

Les détails sur les réalisations en matière d'adhésion, d'épargne et de crédit sont fournis dans le tableau n°1 en annexe.

D'après ce tableau, on peut constater que les objectifs fixés par le PADANE lors de la revue à mi-parcours (RMP) sont globalement atteints :

- le nombre des membres ont largement dépassé de 12,44 % de la prévision (17 025 contre 15 141) ;
- le volume total d'épargne a dépassé les objectifs en 2003, mais à cause de la forte chute du prix de la vanille et des revenus des ménages, il n'est plus en 2004 qu'à 50% de l'objectif ;
- le volume de crédit octroyé cumulé a dépassé l'objectif (109 %) en 2004 ;
- l'objectif en nombre de crédit octroyé cumulé n'a pas encore été atteint en 2004, avec un niveau d'atteinte de 85%.

I.3.4 CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS VUES DU CÔTÉ DES RESPONSABLES DE L'OTIV

La principale contrainte de l'OTIV résidait dans le manque de coordination entre les activités des composantes AGR et FR de PADANE, ce qui au final a abouti à des situations assez délicates concernant le recouvrement de certains crédits alloués et qui ne sont pas remboursés. En effet, l'AGR qui s'est chargée de la création et fonctionnalisation des GPPV n'a pas pu transmettre aux producteurs l'art de l'épargne, consistant à réserver régulièrement une partie des bénéfices en épargne, si modique que soit le montant mis de côté. Ainsi, durant l'année 2003, année de flambée exceptionnelle du prix de la vanille, le revenu des producteurs fut élevé, mais l'absence de cette culture d'épargne a rendu impossible le remboursement, par certains producteurs, des crédits octroyés en 2004, après la chute vertigineuse du prix de ce produit. C'est maintenant l'OTIV qui est en difficulté à cause d'une somme importante de crédit à recouvrer.

Le système OTIV proprement dit inculque ce système d'épargne à ses membres par le suivi du cahier de ménage ou cahier d'exploitation qui permet à chaque ménage de faire un suivi strict de ses dépenses et de réserver une partie des recettes en épargne. Ce système n'étant pas appliqué par les bénéficiaires issus de groupements ce qui est l'une des sources du problème cité plus haut.

Le deuxième aspect de contraintes vécues par les responsables OTIV est en liaison avec la hausse importante du cours mondial de la vanille jusqu'en 2003 qui a fortement favorisé l'accès aux crédits, mais suivi par une chute de prix très importante, ce qui a rendu difficile le remboursement de leurs créances par certains clients.

Du côté de l'OTIV, les rémunérations attendues dans le cadre d'octroi des prêts se sont évaporées et constituent un manque à gagner important tendant à remettre en question la



viabilité et la durabilité du réseau. En effet, le réseau OTIV a dû renoncer, après maintes négociations avec les clients débiteurs, à la perception des intérêts de prêt et des intérêts de retard dû au non-respect des échéances de remboursement. L'essentiel pour les responsables de l'OTIV est de récupérer la part du capital emprunté qui était mis à leur disposition par le projet PADANE au démarrage de la composante « EPARGNE & CREDIT »

Le problème d'insécurité qui sévit dans la zone constitue également de contraintes pour les responsables OTIV. Une caisse sise dans le district d'Antalaha a, notamment, fait l'objet de plusieurs cambriolages obligeant les responsables de la fermer et de la transférer à Antalaha Ville.

Néanmoins, l'injection du fonds émanant du PADANE et qui constitue un volet à part entière du projet, était une aubaine pour les responsables de l'OTIV de la région du SAVA pour « booster » la dynamique de l'épargne jusque là inconnue et méconnue par les planteurs et producteurs de vanille et pour relancer le système de micro-crédit qui comporte plus d'avantages que d'inconvénients sur le plan opérationnel à l'égard des couches pauvres de la population qui y adhèrent.

I.3.5 ANALYSE DU SYSTEME

Collecte et fructification de l'épargne :

A la lumière des tableaux de bord mis à disposition par l'OTIV entre l'année 1999 et 2002, le niveau et le volume de l'épargne ne cessaient d'augmenter pendant cette période. Cette situation traduit l'efficacité des actions entreprises, de mobilisation et de sensibilisation des bénéficiaires (ménages et GPPV) qui ont su attirer la sympathie et l'adhésion des paysans planteurs et préparateurs au mouvement mutualiste d'épargne et de crédit. Le niveau sans cesse croissant de l'épargne pendant cette période témoigne de cette confiance au système mis en place.

Rétrocession de l'épargne en crédit :

Durant cette période (1999-2002), compte tenu de la hausse incessante du cours de la vanille pour atteindre son apogée en 2003, beaucoup de membres des GPVV épargnants ont décidé de contracter des emprunts à court terme pour assurer la campagne allant de Janvier à Juillet de l'année. C'est ainsi que les GPPV créés ont été mobilisés de façon à ce que les membres individuels n'obtiennent de crédit sans la caution et la garantie solidaires des autres membres du groupement. Ce mode d'octroi exigeait donc la discipline de groupe et l'auto éducation de chacun des membres dans la gestion des fonds empruntés.

L'inefficacité constatée sur le système ne relève pas de la composante finance rurale comme telle, mais de la relation avec le système de facilité d'octroi de crédit auprès des groupements et notamment l'approche globale en terme d'épargne et de remboursement des crédits.

C'est à ce niveau que se mettent en exergue, les résultats des travaux de sensibilisation et d'IEC (Information, Education et Communication) menés par le projet PADANE à l'endroit des membres des GPPV. Ces travaux, pourtant de caractère permanent, s'avéraient être insuffisants et comportaient des lacunes en matière de la culture d'épargne. Une proportion non négligeable (40%) des producteurs ayant contracté de crédits auprès de l'OTIV avait ressenti beaucoup de problème à honorer les remboursements des dus, indexés des intérêts de prêt à l'échéance, suite à la détérioration des conditions socio-économiques de la région, suite à la chute du prix de la vanille en 2004. Il s'agit d'un échec important qui traduit du manquement dans les missions d'encadrement de ces groupements en n'ayant pas pu transmettre aux producteurs le réflexe permanent de mettre de côté une partie des revenus issus de la commercialisation de la vanille.

Du côté de l'OTIV, les rémunérations attendues dans le cadre d'octroi des prêts se sont évaporées et constituent un manque à gagner important tendant à remettre en question la viabilité et la durabilité du réseau. En effet, le réseau OTIV a dû renoncer, après maintes



négociations avec les clients débiteurs, à la perception des intérêts de prêt et des intérêts de retard dus au non respect des échéances de remboursement. L'essentiel pour les responsables de l'OTIV est de récupérer la part du capital emprunté qui était mis à leur disposition par le projet PADANE au démarrage de la composante finance rurale.

I.4 LES BENEFICIAIRES

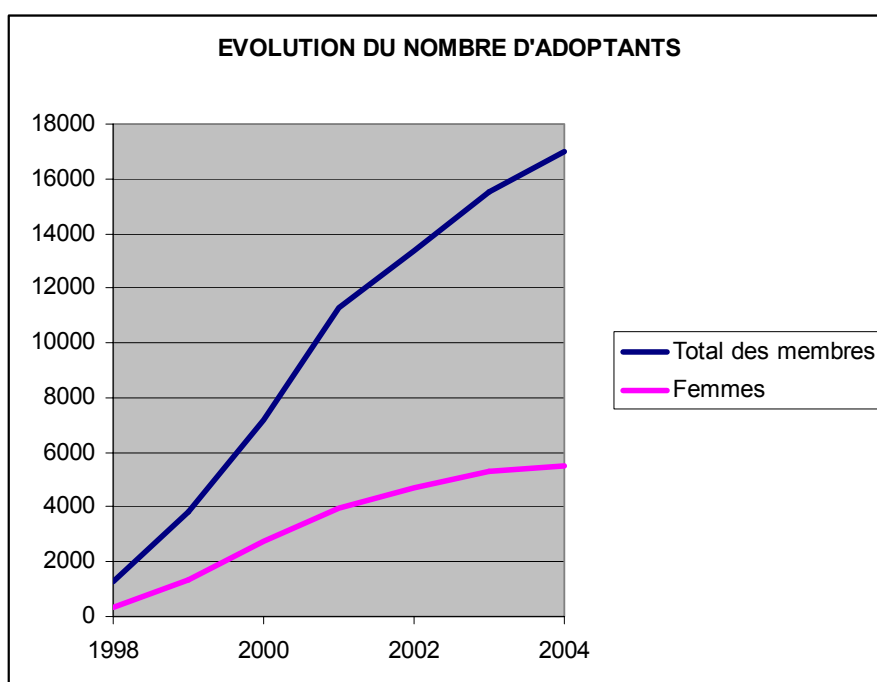
I.4.1 LA CLIENTELE

Les bénéficiaires du système de finance rurale OTIV sont constitués de :

- ménages composés essentiellement de collecteurs de vanille et de riz et de commerçants grossistes et détaillants ;
- groupements constitués tels que les GPPV, les GCV, les AGRF.

Chez les membres des GPPV, 68% d'entre eux possèdent un compte OTIV et une proportion supérieure (76%) a accès, au moins une fois, au crédit OTIV (**source : enquête ménage, BIODEV/GERCO 2006**).

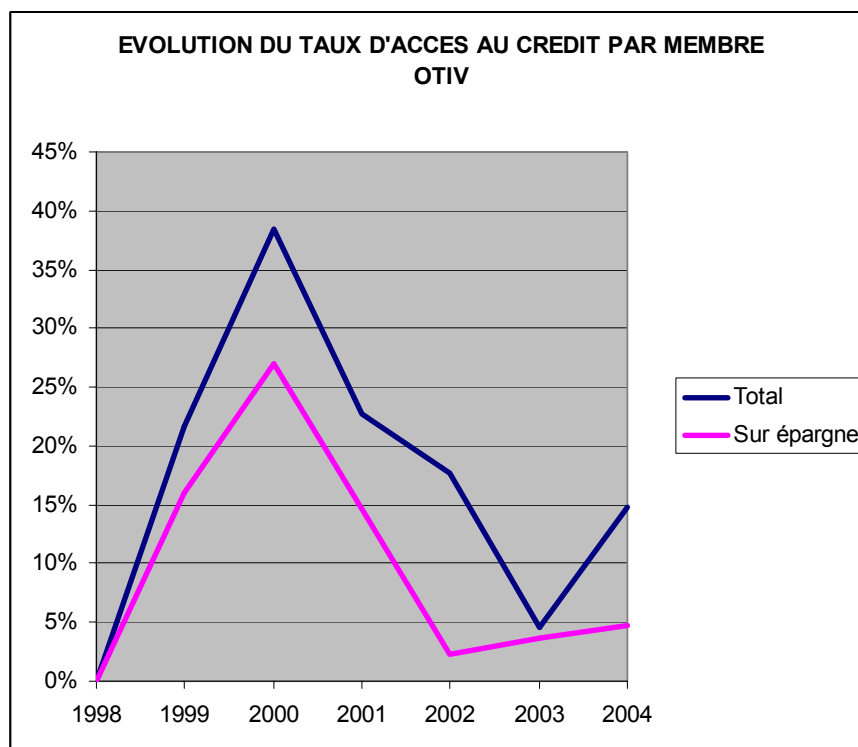
Le graphique suivant donne l'évolution annuelle des effectifs des membres des caisses OTIV :



On constate d'après ces courbes que l'adhésion aux caisses OTIV ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. C'est chez les femmes qu'un début de fléchissement d'adhésion est constaté à partir de 2001, mais la tendance générale reste toujours une forte hausse.

Le nombre de crédit octroyé par rapport au nombre total des membres varie beaucoup également d'une année à l'autre.





De l'année du démarrage du projet à l'année 2000, le nombre de crédit octroyé par rapport à l'effectif des membres n'a cessé d'augmenter pour atteindre son apogée en 2000. A cette année, environ 40% des membres de l'OTIV ont bénéficié de crédit dont plus de 25% en contrepartie de l'épargne. Après 2000, l'octroi de crédit a connu un fort ralentissement et à partir de 2002, moins de 5% des membres ont eu accès au crédit en contrepartie de l'épargne. Un pourcentage élevé d'octroi a encore été constaté en 2002 et 2004 mais ces octrois sont surtout ceux accordés aux membres des groupements.

I.4.2 LES MENAGES AGRICOLES ET L'EPARGNE

L'enquête réalisée en 2006 (BIODEV/GERCO) a permis de constater que seuls 15% des producteurs agricoles qui ne sont pas membre de groupements appuyés par le projet PADANE pour une facilité d'accès au crédit rural, sont membres de la caisse OTIV. Il s'agit d'un pourcentage très faible qui mérite certains efforts pour le rehausser.

L'épargne moyenne par membres varie beaucoup d'une année à l'autre, et a connu une certaine baisse depuis 2004, année de la chute du prix de la vanille. Ce montant en 2004 était de l'ordre de 22.000 AR s'il était aux environs de 65.000 AR en 2001. Ces chiffres restent très faible par comparaison avec le montant moyen de la capacité annuelle à épargner des producteurs agricoles qui sont de l'ordre de 130.000 AR en 2004 (**source : enquête ménage, BIODEV/GERCO 2006**).

Plusieurs contraintes sont évoquées par ces ménages qui ne sont pas membres de l'OTIV pour expliquer leur comportement :

- le manque d'argent liquide à déposer auprès de la caisse ;
- le désintéressement lié à la méconnaissance du système ;
- le manque de sensibilisation conduisant à certaines appréhensions au système ;
- le manque de sensibilisation et information donnant des fausses informations de difficulté insurmontable à accéder au système.



D'après l'enquête, 52% des ménages qui ne sont pas membres de l'OTIV, avancent comme principale raison de désistement, le manque d'argent liquide à déposer et les autres contraintes ont été évoquées à peu près avec les mêmes proportions par les 48% restant.

En effet, à cause de la faiblesse et du manque de dispositifs adéquats d'information et de sensibilisation, les ménages agricoles estiment qu'il s'avère pour le moment précoce de mettre de l'argent de côté, même pour un volume infime, car beaucoup de besoins familiaux restent encore non satisfaits. Cette attitude assez généralisée, prévalant dans la région, handicape énormément la relance du micro crédit au sein de chaque exploitation alors que d'énorme potentiel d'épargne reste mobilisable pour activer et accélérer la mise en place du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit.

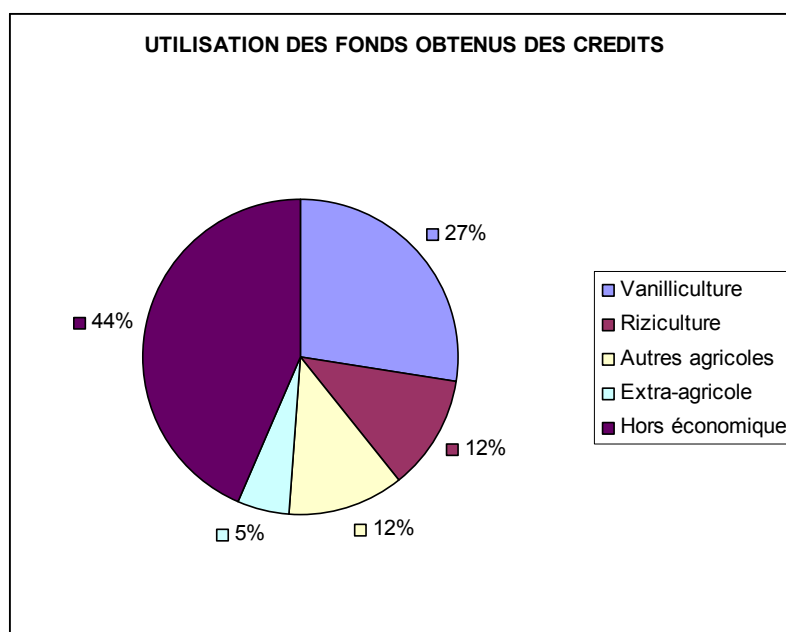
Comme il a déjà été mentionné à maintes reprises, une véritable campagne d'information en culture d'épargne est nécessaire pour que les ménages aient, en permanence, ce réflexe de garder de côté une partie de leur revenu. L'inflation galopante et la baisse incessante du pouvoir d'achat empêchent les ménages d'atteindre cet objectif mais des efforts réels sont nécessaires, en ce sens.

I.4.3 LES MENAGES AGRICOLES ET LE CREDIT

Parmi les ménages agricoles ayant des comptes au niveau OTIV mais qui ne sont pas issus des GPPV ou autres groupements privilégiés, 49% d'entre eux ont accédé au système de crédit (ce qui représente moins de 8% des l'ensemble de ces producteurs). Pour ce qui est des membres de GPPV, 76% d'entre eux ont accès au crédit même si les épargnants ne représentent que 68%.

Les crédits intéressent les producteurs s'ils ont une certaine facilitation d'accès. L'utilisation des crédits obtenus sont très variés d'un ménage à l'autre comme l'indique le graphique de la page suivante.

En effet, 44% d'utilisation des fonds sont à des fins hors économiques (amélioration des habitation, achats équipements domestiques, alimentation, etc.), si des investissements divers ont fait l'objet de l'utilisation des 56% restant, dont en tête la vanilliculture (investissement en plantation, principalement) à raison de 24%.



Certains bénéficiaires de crédit par le biais des GPVV estiment qu'ils sont moins lotis que les gens bénéficiant des crédits sur épargne : en fait, les collecteurs et les commerçants sont favorisés. Ce traitement de faveur est compréhensible dans la mesure où les conditions imposées aux membres des groupements n'exigent pas d'épargne préalable mais uniquement une souscription dans un groupement pour accéder aux crédits apportés par le projet PADANE. De cette facilité se déduit un certain comportement et laxisme dans le remboursement des crédits obtenus par le biais du circuit PADANE. 40% d'entre eux éprouvent de difficulté élevée à s'acquitter de leurs dettes, à cause surtout du manque dans l'acquisition de la culture d'épargne, déjà évoqué.

Le comportement de ceux qui n'ont pas pu s'acquitter de leur dette varie entre tenter de gagner plus de temps et une certaine facilité de remboursement, et les extrémistes qui essaient tout simplement de ne pas rembourser en évoquant et véhiculant des fausses et dangereuses idées selon lesquelles, les fonds mis à disposition par le PADANE ne sont pas remboursables car ils appartiennent à l'Etat.

Cependant, reconnaissants de l'intérêt et des vertus que l'on peut encore soutirer d'une éventuelle collaboration avec l'OTIV et soucieux de la postérité, certains d'entre eux se sont efforcés de rembourser leurs dettes de manière intermittente en fonction de leurs possibilités soit par semaine, soit par mois de façon à pouvoir apurer leur situation devenue actuellement critique.

I.4.4 LES CONTRAINTES RESENTIES PAR LES BENEFICIAIRES

La principale contrainte endurée par les bénéficiaires réside dans l'octroi de la première tranche de crédit qui se situe entre le mois de Janvier et Mai, période pendant laquelle les planteurs ressentent un besoin pressant de trésorerie pour bien préparer les plants et assurer une bonne pollinisation des fleurs du vanillier.

Cet octroi tarde trop à venir pour n'être débloqué que vers le mois d'Avril alors que les planteurs auraient souhaité l'avoir à leur disposition dès le mois de Février de chaque année, au plus tard.

La solution prise par ces planteurs est de contracter des dettes auprès des proches si ces derniers en disposent. Autrement, ils sont et restent à la merci des usuriers de la place pour emprunter à des conditions prohibitives (un taux d'intérêt allant entre 300 et 500 % pour une durée de deux à trois mois).

La deuxième grosse contrainte demeure dans l'écoulement des produits (vanilles) soit auprès des collecteurs pour les petits planteurs, soit auprès des sociétés exportatrices pour les groupements qui ont su négocier à temps la vente des récoltes de la campagne. Cette contrainte a été fortement renforcée par la conjoncture sur la filière de vanille, avec la forte chute de prix, déjà évoquée.



La troisième grosse contrainte est en relation avec le problème de remboursement de dettes contractées pour la campagne. Comme il a déjà été évoqué, 40% des producteurs agricoles ayant contracté des crédits ont rencontré de problème élevé à les rembourser. Les données obtenues de l'OTIV sur les trois dernières années sont très explicites.

Rubrique	Année 2003	Année 2004	Année 2005
Nombre de crédits en retard	153	207	174
Solde de crédits en retard (en ariary)	108 149 590	210 593 200	210 406 866
Taux de crédits en retard	22 %	18%	28 %
Dont > 120 jours :			
Nombre :	84	116	158
Montant : (en ariary)	32 642 874	119 203 057	190 706 663

Source : Réseau OTIV Sambava

La lecture de ce tableau laisse apparaître clairement que :

- l'âge des créances de l'OTIV sur ses clients commence à prendre de l'ampleur et une dimension assez critique dans le futur immédiat malgré les actions de recouvrement entamées par les responsables depuis l'année 2004. Malheureusement, ces actions, menées quelquefois d'une manière forte, ont rencontré de vives réactions de la part notamment des membres des GPPV qui n'ont pas encore honoré leurs échéances ;
- le nombre et le montant annuels de crédits en retard ne cessent de croître, phénomène assez inquiétant aussi bien du côté des planteurs et de leurs groupements que du côté des responsables du réseau de l'OTIV dont la rentabilité commence à en souffrir ;
- l'objet de ces retards est surtout le fait de concentrer exclusivement ses activités sur une seule culture qu'est la vanille et de ne disposer d'aucune marge de manœuvre pour une reconversion réussie compte tenu du fait que la quasi-totalité des terrains appartenant aux petits et moyens planteurs sont occupés par les plantations de vanille.



I.5 FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

FORCES	A maintenir et à renforcer	FAIBLESSES	A améliorer et/ou à refondre (projet futur)
<p>Mise à disposition du fonds en revolving :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pallier les problèmes de soudure des planteurs et préparateurs de vanille pendant une période bien déterminée (lors de la pollinisation de la plante entre le mois de janvier et le mois de mars de l'année) ; • Permettre aux planteurs et préparateurs de vanilles de se passer même partiellement des contraintes majeures des usagers dont le recours est communément appelé « contrat » ; • Assurer la subsistance dans le foyer pendant cette période critique de l'année (novembre à avril de l'année suivante). 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquis à conserver sur tous les plans aussi bien au niveau des ménages que des groupements créés à l'occasion ; • Continuer et poursuivre les efforts d'éducation et d'imprégnation et d'internalisation au niveau des membres de la culture d'épargne de façon à pérenniser l'emploi et le métier de planteur et de préparateur de vanille. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'intérêt porté par certains bénéficiaires de crédits à l'épargne et incapacité de prévenir les difficultés pouvant faire suite à des cataclysmes comme la chute du prix de la vanille • Certaine lacune dans la préparation des dossiers, du moins pour les groupements ayant opéré après l'année 2003 (environ 40 %) ; • Difficultés à faire le tri dans les adhérents aux groupements parmi lesquels se trouvent quelquefois des personnes malintentionnées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre plus de rigueur dans la conception et la confection des dossiers individuels à soumettre au Comité de crédit de l'OTIV, malgré l'engagement solidaire des autres membres du groupement • Mettre de la rigueur dans l'application de la discipline de groupe (GPPV) pour éviter les tentatives de certains membres de profiter malhonnêtement du système.
<p>Fonctionnement et contrôle du volet « FR » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'importance majeure de l'épargne, gage d'obtention future de fonds de crédit prêtés par l'OTIV après avoir démontré son efficacité dans la gestion du budget de chaque ménage ; • Application et respect d'une discipline de groupe dans le 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les acquis en matière de capitalisation des thèmes dispensés lors de la formation des membres dans le cadre de la méthode de gestion de trésorerie en matière de recettes et dépenses • Renforcer le dispositif de formation au niveau des 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de certains membres qui ont détourné l'utilisation des fonds empruntés vers des fins improductives ; • Mauvaise gestion de trésorerie au niveau de certains ménages qui deviennent insolubles car la formation dispensée n'a pas apporté les résultats escomptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de suivi régulier et permanent des membres dans leurs dépenses et leurs recettes en utilisant des outils simples mais efficaces de contrôle, comme le cahier de ménage ; • Susciter un mécanisme



FORCES	A maintenir et à renforcer	FAIBLESSES	A améliorer et/ou à refondre (projet futur)
cadre du GPPV ;	<p>membres du groupement en essayant de tenir de façon permanente les ateliers de session thématiques (IEC) applicables dans le domaine de la « finance rurale »</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire du suivi rapproché et régulier des membres bénéficiaires dans l'utilisation rationnelle des fonds de crédit octroyé 		incitant les bénéficiaires à épargner systématiquement après avoir perçu des revenus provenant de la vente des récoltes de vanille.
<p>Recouvrement des fonds prêtés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité de l'organisme prêteur (OTIV) de convaincre les débiteurs de rembourser leur dû grâce à des travaux en profondeur de mobilisation et de sensibilisation effectués auprès des groupements et des ménages Effort réel apporté par plusieurs membres de rembourser la totalité des arriérés de l'OTIV en misant sur la campagne 2006-2007. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation psychologique et rappel permanent du devoir de chacun de rembourser son dû ; Soutien mutuel et solidarité entre les membres des groupements allant dans le bon sens du système. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte baisse du pouvoir d'achat des planteurs et des préparateurs dans l'ensemble de la région à cause surtout de la chute du cours mondial de la vanille. Difficulté d'adaptation des planteurs à la reconversion vers d'autres cultures (vivrières ou de rente) pour combler les trous laissés par la chute du prix de la vanille 	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'urgence d'un plan de redressement dont la consistance est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> Echelonner toutes les échéances en retard ; Donner aux bénéficiaires les possibilités de rembourser petit à petit selon leur moyen existant ; Dialoguer avec eux et les encourager à rembourser sans attendre la venue prochaine des récoltes de vanille ; Organiser une campagne d'IEC et de mobilisation assez intense pour convaincre dorénavant les planteurs à se tourner vers une diversification de leurs activités agricoles en ne plus cantonnant dans la monoculture de vanille ;



FORCES	A maintenir et à renforcer	FAIBLESSES	A améliorer et/ou à refondre (projet futur)
			<ul style="list-style-type: none">• Enlever de l'esprit des clients débiteurs de l'OTIV que les fonds du FIDA constituent des subventions non remboursables par le Gouvernement ;• Aider les débiteurs à éviter de produire des alibis mal fondés pour refuser ou se soustraire au paiement de leur dû en leur soulignant l'engagement moral, physique et financier pris lors de la signature du contrat.



II IMPACTS DU VOLET MICROFINANCE

Nous pouvons distinguer en trois niveaux les indicateurs de résultats et d'impact de ce volet :

- Premier niveau (produits)
- Deuxième niveau (réalisations)
- Troisième niveau (impacts proprement dits)

De caractère généralement quantitatif, les deux premiers niveaux sont présentés sous forme de tableaux d'indicateurs commentés alors que le troisième niveau est abordé en termes plutôt qualitatifs afin de mieux le mettre en valeur

II.1 PREMIER NIVEAU DE RESULTAT ET D'IMPACT (PRODUITS)

Le tableau suivant résume les éléments du premier niveau de résultat et d'impact, qui sont les produits.

Résultats de 1° Niveau	2002	2003	2004	2005
Nombre d'épargnants actifs :				
- Total	13 386	15 500	17 025	nd
- Dont femmes	4 689	5300	5 533	nd
- % femmes	35	34	32.5	nd
Volume de l'épargne mobilisée (en 1000 ariary) :				
- Total	2 527 749	4 024 440	1 880 000	nd
- Dont femmes	177 089	275 219	122 197	nd
- % femmes	7	7	6	nd
Nombre de crédits (accordés) aux actifs :				
- Total		42	10	39
- Dont femmes		nd	nd	Nd
- % femmes				
Valeur brute (accordée) de portefeuilles prêts (en ariary)		65 850 000	14 220 000	37 490 000
Dont femmes (valeur estimée)		nd	nd	nd
% femmes				

Du fait de l'importance des encours de prêts non encore remboursés, l'octroi des prêts se faisait en compte gouttes, ce qui n'arrangeait pas la situation déjà précaire des planteurs et des préparateurs qui ont dû recourir à d'autres sources de financement parallèle (membres proches de la famille, usuriers du village, commerçants grossistes ou détaillants, transporteurs locaux).

Par ailleurs, l'on note une baisse sensible du niveau d'épargne mobilisée entre 2003 et 2004 consécutivement à la baisse des revenus des paysans producteurs malgré une hausse encourageante entre 2002 et 2003. Le niveau d'épargne des membres de l'OTIV est donc fortement tributaire du niveau de revenus perçus à partir de la vente de vanille.



II.2 DEUXIÈME NIVEAU DE RESULTAT ET D'IMPACT (REALISATIONS)

Le tableau suivant résume les éléments du deuxième niveau de résultat et d'impact, qui sont les produits

Résultats de 2° Niveau	2002	2003	2004	2005
Nombre de crédits en cours :				
- Total		381	611	491
- Dont femmes		137	138	108
- % femmes		36	23	22
Volume des crédits en cours (en 1000 ariary) :				
- Total		492 474	1 191 835	744 394
- Dont femmes		148 883	775 860	173 957
- % femmes		30	65	23
Nombre de crédits en retard :				
Total		153	207	174
Solde de crédits en retard (en 1000 ariary)		108 150	210 593	210 407
% de crédits en retard		22	18	28

L'octroi à compte gouttes des crédits est motivé et confirmé ici par le pourcentage de plus en plus important des portefeuilles à risque (en retard) dont les principaux débiteurs (responsables) demeurent les hommes par rapport aux femmes qui ont essayé d'apurer au maximum leurs arriérés entre 2004 et 2005. Néanmoins, malgré les efforts de recouvrement négocié entrepris par le réseau OTIV, la durabilité et la pérennisation des actions de micro finance dans la région du SAVA s'avèrent encore très précaire et fragile face à un marasme économique du genre de ce qui s'est produit en 2004 (chute brutale du prix à l'exportation).

Quant au niveau de la conversion, le ratio entre l'épargne mobilisable et le montant des crédits en cours laisse présager de sérieux problèmes au niveau des institutions du réseau OTIV pour la continuité de ses activités dans la région.

Résultats de 2° Niveau	2002	2003	2004	2005
Volume de l'épargne mobilisable (1) (en 1000 Ar) :	2 527 749	4 024 440	1 880 000	744 394
Volume des encours de crédit (en 1000 Ar)		492 474	1 191 835	
Ratio de conversion		8	2	

(1) y compris fonds propres OTIV

La lecture du tableau cité ci-dessus appelle les remarques suivantes. Le niveau de l'épargne mobilisable (entre 2003 et 2004) tend à diminuer significativement tous les ans alors que les encours de crédit tendent à progresser. Cette distorsion risquerait de causer des préjudices à l'ensemble de l'exploitation de l'OTIV dont le coût par unité traitée risquerait d'augmenter et de coûter cher au réseau.

En effet, le coût d'exploitation représente successivement :

- en 2003 : environ 20 % des charges totales, compte tenu du niveau important de crédits accordés ;
- en 2004 : environ seulement 3 % car l'octroi de nouveaux crédits a été presque interrompu ;



- en 2005 : estimé à 42 % à cause de la constitution de provisions sur les créances douteuses et de nombreux frais occasionnés par les opérations de recouvrement.

Par ailleurs, la productivité du personnel affecté aux activités de micro crédit peut se mesurer de la façon suivante :

Résultats de 2° Niveau	2002	2003	2004	2005
Volume des crédits en cours (en 1000 ariary) :				
Total		492 474	1 191 835	744 394
Nombre d'agents affectés (1)		12	12	12
Productivité (en 1000 ariary)		41 040	99 320	62 033

(1) source : union OTIV

Caractéristique du niveau des activités de l'OTIV, la productivité des agents suit la tendance générale imprégnée par le mouvement mutualiste d'épargne et de crédit dans la région où des campagnes de forte mobilisation et de sensibilisation auprès de la population cible s'avèrent urgentes à entreprendre pour réorienter la politique agricole vers une plus grande diversification de cultures au lieu de se cantonner sur une seule pour s'assurer de revenus réguliers et stables.

II.3 TROISIEME NIVEAU DE RESULTAT ET D'IMPACT

II.3.1 IMPACT DES CREDITS OCTROYES SUR L'INVESTISSEMENT

Comme il a été déjà mentionné plus haut dans la partie traitant de l'utilisation des crédits obtenus par les producteurs, 56% des crédits obtenus sont investis dans des activités agricoles et en tête la vanilliculture.

Ces investissements concernent :

- Les plantations de vanille par l'achat ou l'aménagement de nouvelles plantations et le renouvellement à grande échelle de la culture ;
- dans l'achat de nouveaux petits matériels agricoles pour la préparation et l'entretien des plantations de vanille et la préparation.

Les enquêtes réalisées auprès des exploitants (**BIODEV/GERCO 2006**) ont permis de constater une hausse en superficie de l'ordre de 70 à 80% en terme de plantation de vanille durant la période d'activités du PADANE, chez les producteurs pauvres et moyens (ceux qui exploitaient moins de 1500 pieds de vanilles).

Un autre impact très important est la baisse en proportion de la quantité de vanille vendue verte, passant de 45% à 34% pour les producteurs les plus pauvres (ceux exploitant moins de 650 pieds) et de 38 à 31% pour les producteurs moyens (exploitant entre 650 et 1500 pieds).

II.3.2 EVOLUTION DE LA PLURIACTIVITE :

Condamnés à pratiquer dorénavant la polyculture étant donné la précarité de la situation dans la filière « vanille », les planteurs et préparateurs font des essais sur d'autres cultures vivrières à l'aide de technologies avancées (SRA ; SRI pour le riz) sur des activités avicoles et forestières pour diversifier leurs différentes sources de revenus.



Concernant la riziculture, les producteurs de vanilles membres des GPPV ont vu leur exploitation rizicole s'accroître en superficie avec un taux de 25 à 30%.

Par ailleurs, 10% environ de ces producteurs ont pu créer des nouveaux emplois agricoles hors vanilliculture et riziculture ou extra-agricoles ce qui leur a assuré une certaine hausse de revenu.

II.3.3 USURE ET CREDIT RELAIS (DE DEPANNAGE) :

Question très délicate à aborder auprès des planteurs membres de groupement, l'usure, un système concurrent en force de l'OTIV en tant qu'institution financière mutualiste, perdure encore dans la région sans que quelqu'un puisse la dénoncer ni la remettre en cause. Pourquoi ? car le système appliqué par les usuriers comporte plusieurs méthodes dont on ne peut nier leur efficacité à tout moment.

En effet, profitant des failles constatées dans le déblocage de fonds par l'OTIV, notamment :

- entre le mois de Janvier et le mois de Mai de chaque campagne ouverte, les petits planteurs, à titre dépannage, contactent les usuriers qui sont même des proches parents pour demander des avances de démarrage moyennant remboursement par la récolte de vanille sur pied et moyennant des intérêts prohibitifs dépassant l'entendement. Cette pratique est courante en milieu rural et surtout dans la région pour ne pas pénaliser la campagne et la qualité du produit.
- entre le mois de Septembre et Octobre, en pleine période de rentrée scolaire, dans le cas où le chef d'exploitation éprouverait des besoins de trésorerie pour assurer les frais d'inscription et l'achat de fournitures scolaires de ses progénitures, les usuriers font usage de leur savoir faire pour le convaincre de contracter de nouvelles dettes en attendant les produits de la commercialisation de la vanille ou moyennant la vente partielle de stocks invendus lors de la dernière campagne.

Il faut reconnaître que les entretiens que nous avons réalisés n'ont pas permis de se faire une idée du nombre des usuriers et de leur force dans la capacité de fidéliser leurs clients quelle que soit la conjoncture.

II.3.4 CONCURRENCE ENTRE BENEFICIAIRES DE CREDIT DE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DISTINCTE :

Enfin, dans un tout autre chapitre, la concurrence existant entre les agriculteurs d'une part et les collecteurs et commerçants d'autre part en vue de l'accès au crédit reste toujours d'actualité dans la région.

Une analyse plus affinée du nombre et du comportement des adhérents commerçants et collecteurs ayant accès à différents types de crédit proposés par l'OTIV nous fixerait sur les facilités accordées à ces derniers par rapport aux agriculteurs dont le métier comporte beaucoup plus de risques souvent insurmontables et qui sont facilement exposés à des aléas économiques voire naturels.



ANNEXE

Tableau n° 1 : évolution des résultats de la composante, source PADANE 2004

INDICATEUR	unité	Objectif RMP	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004 par rapport à RMP
A. TOTAL DES MEMBRES	Nombre	15 141	1294	3840	7160	11 285	13 386	15 500	17 025	112.44
Dont femmes	Nombre	5 602	346	1321	2760	-	4689	5300	5533	98.76
B.Total épargne collectée	1000 Ar	3 724 800	66 612	504 691	1 836 168	3 677 688	2 527 749	4 024 440	1 880 000	50.47
C.Epargne moyenne par membre	Ariary	246 008	51 400	131 430	256 448	325 800	188 835	259 641	110 426	44.89
D. Nombre de crédit octroyé	Nombre	14100	0	830	2756	2567	2372	721	2519	17.86
E. Nombre de crédit sur épargne	Nombre	4950	0	613	928	1646	297	560	809	16.34
F. Nombre de crédits sur crédit externe :	Nombre de membres									
- GPPV		2100	0	154	499	347	1499	139	1160	55.24
- GCV		4800	0	63	169	386	94	22	50	1.04
- AGRF		1800	0	-	160	188	0	0	0	0
G. Valeur crédit octroyé :	1000 Ar	6 082 000	0	221 972	1 043 439	1 031 000	642 201	1 249 618	1 980 000	32.55
- Sur épargne :		4 500 000	0	177 079	869 164	899 550	344 174	1 077 600	1 297 500	28.83
- GPPV		980 000	0	421 410	132 208	72 916	253 470	144 200	420 000	42.86
- GCV		324 000	0	3 482	12 587	28 984	3 987	19 000	2 500	0.061
- AGRF		188 000	0	0	29 480	29 550	0	0	0	0

